

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Société Civile FREEMAN FOX n'ayant pas exécuté l'étude " Plan de restructuration du réseau des Transports en Commun de Saint-Denis " dans les conditions initiales du marché, des réfections sont susceptibles d'être opérées sur les points non respectés.

Les Services de l'Equipement nous ont fait parvenir une lettre en mentionnant le montant à appliquer.

1°) Recensement des pôles générateurs avec indication du nombre de personnes appelées à les fréquenter

Une synthèse graphique seule a été fournie sans qu'aucune indication chiffrée ne soit donnée sur la fréquentation et la pointe hormis sur le secteur scolaire.

Il est proposé une réfaction de :

$$-1\ 000 \times 0,80 = 800\ \text{F.}$$

2°) Enquête sur zones d'emploi, dans les zones mal desservies :

Une enquête a été effectivement menée sur la zone d'Entrepôt du Chaudron, mais la zone de la Rivière de Saint-Denis n'a pas été étudiée. Or, en 1974, on y comptait 2 014 emplois dont 1 210 du secteur secondaire. Ces chiffres étaient respectivement de 1 990 et 1 144 pour la zone du Chaudron.

Il est proposé une réfaction de 50 %, soit :

$$2\ 000 \times 0,50 = 1\ 000\ \text{F.}$$

3°) Enquête de fréquentation des lignes à chaque arrêt, par remise de cartes aux voyageurs.

Sur les lignes interurbaines, la S.C.F.F. a effectué un simple comptage sans remise de cartes, ce qui lui a permis de n'utiliser qu'un seul enquêteur au lieu de deux enquêteurs nécessaires. Cette deuxième mesure aurait permis de connaître l'origine et la destination des usagers à chaque arrêt.

Le coût de rémunération des enquêteurs a lieu d'être ramené à un enquêteur, soit :

$$4\ 388 \times 0,50 = 2\ 194\ \text{F.}$$

4°) Enquête origine et destination par interview des voyageurs

Cette enquête estimée à 10 800 F comprenait 3 600 interviews. Or, la S.C.F.F. n'en a effectué que 1 193, réduisant considérablement l'échantillon statistique.

Une réfaction de 2/3 pourrait être appliquée, soit 7 200 F.

Le montant total des réfections s'élève à 11 194 F.

LE MAIRE - Je vous demande, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de vous prononcer sur cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE